

Des conseillers en économie sociale et familiale (F-H)

en espace départemental des solidarités (EDS)

Avec 8 000 agentes et agents, le Département du Val-de-Marne est l'un des premiers employeurs du territoire.

Ses actions rassemblent plus de 200 métiers dans des secteurs diversifiés tels que la petite enfance et la protection de l'enfance, l'action sociale, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'assainissement, l'environnement, les collèges, la voirie ou encore l'administration. Cette diversité offre de nombreuses opportunités d'évolutions professionnelles.

Pilote de l'action sociale et des politiques de solidarités sur son territoire, le Département agit en faveur de l'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de protéger les publics vulnérables.

Les espaces départementaux des solidarités ont pour mission d'accueillir, d'écouter et d'informer les personnes sur leurs droits et les aides auxquelles elles pourraient prétendre. Ils interviennent dans des domaines très variés : le revenu de solidarité active (RSA), l'insertion et la recherche d'emploi, le logement, la santé, le budget familial, l'accès aux loisirs et à la culture, l'enfance et la famille, la grossesse et les modes de garde.

Missions

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le conseiller ou la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) a pour mission d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les publics dans leur accès aux droits, leur insertion et le développement de leur autonomie.

Activités principales

Accompagnement administratif et budgétaire

- Réaliser l'accompagnement individuel du public (seul-e ou avec un-e assistant-e social-e).

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

- Évaluer, en concertation avec un-e autre professionnel-le, les demandes de MASP.
- Mettre en œuvre les mesures MASP.
- Réaliser les bilans.

Accès au logement et problématiques logement

- Contribuer à l'information relative au logement en interventions collectives ou individuelles.

Prévention des expulsions locatives

- Représenter l'EDS lors des commissions d'impayés locatifs (CIL).
- Se mettre à disposition des ménages signalés en CIL, non connus de l'EDS.
- Assurer, le cas échéant leur accompagnement.
- Participer à l'information sur la prévention des expulsions locatives.

suite ►

Conseillers en économie sociale et familiale (F-H)

► Personnes vulnérables

- Participer à l'évaluation des personnes en situation de vulnérabilité (en binôme).

Protection de l'enfance

- Participer à l'évaluation des situations d'enfants en danger dans le respect du droit des familles.

Accueil du public, gestion des urgences

- Participer à la réception, dans le cadre de permanences d'accueil et d'urgence de l'EDS (PAU), au maintien de l'ouverture du service public et à la réflexion collective sur les pratiques, les actions et les projets.
- Assurer la prise en charge des urgences des personnes accompagnées.

Expertise auprès des professionnels de l'EDS

- Aider à la constitution de dossiers administratifs complexes.
- Être personne ressource sur le logement, les expulsions locatives, les demandes de mesures de protection adulte, les problématiques budgétaires et bancaires.

Développement social local et participation citoyenne

- Participer à des actions de participation citoyenne et de développement social local dans le cadre des projets territoriaux.

Profil

- **DECESF** (diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale) exigé.
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat.

Rémunération, avantages sociaux et politique RH

- Une rémunération statutaire et un régime indemnitaire adapté en fonction des missions.
- Une prime de fin d'année.
- Des prestations sociales : participation à une mutuelle labellisée, contrat de groupe prévoyance, tickets-restaurant...
- 30 jours de congés annuels + 5 jours consécutifs par semestre.
- Une politique de formation dynamique.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation)

sur : www.valdemarne.fr/recrutement

ou par courrier à :

Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources humaines
94054 Créteil Cedex